

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 16 JANVIER 2020 A 19 HEURES 30

Le jeudi seize janvier deux mil vingt à dix neuf heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Fontaine Marie-Christine, Maire de Nesploy.

Etaient présents : Mesdames Fontaine Marie-Christine, Serré Maryse, Jouannet Françoise, Dargent Nadia, Vappereau Martine, Messieurs Leclerc Claude et Briolay Marc.

Absent excusé : Monsieur Martin François

Absents : Madame Fouanon Héléna et Monsieur Delacour Jérôme

Madame Serré Maryse a été nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

TARIFS DE LOCATIONS

Madame le Maire propose au conseil municipal de maintenir les tarifs de location de l'année passée. Le conseil y est favorable. Les tarifs sont maintenus comme suit :

		Cuisine				
		sans	avec			
Salle polyvalente	Société de la commune	gratuit	gratuit	Camping		
	Société hors commune	22,00 €	63,00 €		Centre aéré	
	Particulier de la commune/Journée	36,00 €	63,00 €	par enfant par jour	1,15 €	
	Particulier de la commune/Week-end		110,00 €	par mono par jour	1,15 €	
	Particulier hors commune/Journée		138,00 €	Zone de loisirs		
	Particulier hors commune/Week-end		255,00 €		par mois	140,00 €
	Caution	200,00 €	200,00 €		électricité	0,25kw/H
	Electricité KW/H	0,25 €	0,25 €	Pêche		
	Table	0,50 €			1 ligne	3,70 €
	Chaise	0,25 €			2 lignes	5,20 €
Petite salle	La 1/2 journée	20,00 €		3 lignes	6,70 €	
	Chauffage	7,50 €		Habitant	11,00 €	
Gîtes forestiers	la semaine	Sept et juin	Juillet et août	Truite	10,00 €	
		165,00 €	195,00 €			
	Les autres mois	155,00 €		Tennis	Gratuit	

	Sept à juin	Juillet et août		
1 nuit	50,00 €	55,00 €	Cimetière	
2 nuits	73,00 €	84,00 €	30 ans le M ²	40,00 €
3 nuits	96,00 €	113,00 €	50 ans le M ²	50,00 €
4 nuits	119,00 €	142,00 €	99 ans le M ²	85,00 €
			Moins de 12 ans	gratuit
Au mois	400,00 €			
Electricité	0,25 €			
Caution	200,00 €			
Lave-linge				
4 Kgs	5,00 €			
8 Kgs	8,00 €			

COMMUNAUTE DE COMMUNES CANAUX ET FORETS EN GATINAIS

Mise à disposition des installations d'éclairage public

Suite au transfert vers la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais de l'intégralité de la compétence « Gestion, entretien et rénovation du réseau d'éclairage public » acté par arrêté préfectoral en date du 29 mars 2019 avec effet au 1^{er} avril 2019, il convient de formaliser par le biais de procès-verbaux, la mise à disposition des biens meubles et immeubles affectés à cette compétence.

Cette mise à disposition, sans transfert de propriété, a lieu à titre gratuit.

Vu l'article L5211-17 du CGCT,

Vu l'arrêté préfectoral modificatif en date du 29 mars 2019 qui approuve l'ajout d'une nouvelle compétence dans le groupe des compétences complémentaires des statuts de la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais à compter du 1^{er} avril 2019 ; « Gestion, entretien et rénovation du réseau d'éclairage public, à savoir :

- Tout le réseau aérien et souterrain d'éclairage public des voies publiques du territoire ouvertes à la circulation (y compris les parcs de stationnement public),
- Tous les équipements du réseau d'éclairage des voies publiques du territoire ouvertes à la circulation (candélabres, luminaires, armoires de commande, feux de signalisation tricolore,...) à l'exception des illuminations de Noël ;
- Les réseaux et équipements d'éclairage permettant l'illumination extérieure des églises, des monuments et des bâtiments publics présentant un intérêt touristique majeur ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Autorise Madame le Maire à signer tout document permettant la mise en œuvre de cette décision et notamment les procès-verbaux à intervenir avec la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais ;
- Autorise Madame le Maire à signer tout avenant de contrat (fourniture d'électricité, maintenance, emprunts,...).

En ce qui concerne les feux tricolores, il sera demandé confirmation de la prise en charge.

RENOVATION ET EXTENSION DE LA SALLE POLYVALENTE

Les travaux avancent, les pignons ont été démolis. La prochaine réunion de chantier aura lieu le mardi 21 janvier 2020 à 10 heures 30. Un mail sera renvoyé aux conseillers municipaux pour les informer des dates de réunion de chantier.

Monsieur Boursin de l'entreprise DMS va remplacer dans une semaine maximum le compteur de la salle et du logement 11 route de Sury. Les compteurs seront posés à l'extérieur Route de Sury.

Madame le Maire fait savoir au conseil municipal que le Crédit Agricole a été retenu pour le prêt de 150 000 €uros. Le taux est de 0,62 % sur 20 ans. En ce qui concerne l'avance pour la TVA, le taux est de 0,29 % sur 2 ans.

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer les contrats de prêts.

EFFACEMENT D'UNE DETTE

Madame le Maire fait savoir au conseil municipal que le Tribunal de Grande Instance d'Orléans a par ordonnance en date du 12 septembre 2019 effacé les dettes de Monsieur Foucher Thierry pour un montant de 2 719,35 €uros représentant les impayés de loyers. La trésorerie de Beaune la Rolande demande d'émettre un mandat pour l'effacement de la dette.

Le conseil municipal, contraint de respecter la décision du Tribunal de Grande Instance, autorise Madame le Maire à émettre un mandat au compte 6542 pour un montant de 2 719,35 €uros.

PERSONNEL COMMUNAL

- Avenant à la convention d'adhésion au Service Médecine Préventive

Le Centre de Gestion ayant constaté des difficultés de plus en plus récurrentes à planifier les journées de visites médicales ou entretiens infirmiers (retour tardif des planning par les gestionnaires, voire refus des créneaux proposés, absences) a décidé de mettre une tarification particulière pour les absences injustifiées.

Le conseil accepte l'avenant à la convention qui prévoit une tarification de 80 €uros pour une visite médicale et 48 €uros pour un entretien infirmier non honorés.

PREVISION DE TRAVAUX ET ACQUISITIONS

- Acquisition de tables et chaises

Madame le Maire fait savoir au conseil municipal qu'elle a accepté le devis de la Société Mefran présente au Salon des Maire pour l'acquisition de 27 tables de 6 personnes et 100 chaises plus chariot au prix préférentiel de 5 465,00 €uros HT. Ce montant est subventionné à hauteur de 80 % soit 1 093,00 €uros HT restant à la charge de la commune.

Madame le Maire fait savoir au conseil que l'acquisition des ordinateurs et le déplacement des compteurs de la salle et du logement 11 route de Sury seront également subventionnés à hauteur de 80 %.

- Caméra de gibier

Le devis d'Amilly Nature s'élève à 650,00 €uros pour une caméra à pile lithium et carte SD et à 410,00 €uros pour une caméra solaire avec carte SD.

Le devis de Décathlon s'élève à 260 €uros.

Avant de prendre une décision des renseignements seront pris auprès de la Mairie de Nogent Sur Vernisson qui a installé des caméras de ce type afin de connaître le fonctionnement sur le réseau wi-fi.

- Défibrillateur

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à acquérir un défibrillateur, auprès de la société Cardiop, qui sera installé sur le bâtiment de la Mairie, entre les toilettes publiques et la salle de réunion pour un montant de 1.250,00 €uros HT et une maintenance de 100,00 €uros HT par an. Cet achat fera l'objet d'une demande de subvention.

- Elagage des peupliers situés vers l'étang, rue des Boudeaux

Monsieur Leclerc Claude présente au conseil municipal le devis de l'entreprise Vaslier Elagage pour un montant de 1 600,00 €uros HT pour la réduction de 1/3 des peupliers d'Italie situés face au lotissement et la suppression du bois mort du peuplier d'Italie situé vers l'aire de jeux.

Le conseil municipal accepte le devis de l'entreprise Vaslier Elagage. Ces travaux feront également l'objet d'une demande de subvention.

Monsieur Briolay fait savoir qu'un arbre est très abimé vers chez lui où sont plantés les bouleaux. Monsieur Lerclerc ira sur place pour voir ce qu'il peut être fait.

QUESTION DIVERSES

REAMENAGEMENT DE PRET FINANCIANT LA MARPA

Madame le Maire fait savoir au conseil municipal que Valloire Habitat a décidé de procéder au réaménagement du prêt finançant la MARPA de Nesploy accordé par la Caisse des Dépôts. Ce réaménagement permet d'une part, d'évoluer d'une indexation inflation + 1,42 % vers un taux du Livret A + 1 % et d'autre part de rallonger de 18 mois la durée du prêt. Ce réaménagement validé par les instances de garanties de la MARPA doit faire l'objet d'une délibération de la commune en tant que garant.

Le conseil municipal accorde la garantie de la commune pour la durée totale du prêt réaménagé jusqu'à complet remboursement des sommes dues par Valloire Habitat.

LOGEMENTS COMMUNAUX

Les logements communaux situés route de Sury et route de Montliard sont libres à la location. Une annonce sera mise sur le bon coin.

Le chauffe-eau du logement 10 route de Montliard est situé dans le grenier du logement de Monsieur Foucher Thierry et pour pouvoir accéder au chauffe-eau, il faut passer par ce logement. Afin que le chauffe-eau de ce logement soit indépendant du logement de Monsieur Foucher, un devis sera demandé à l'entreprise Asselin pour son déplacement (installation dans le placard situé dans la chambre du rez-de-chaussée du logement 10 route de Montliard.

SITE INTERNET ET GRC

Madame le Maire fait savoir au conseil municipal qu'elle a pratiquement terminé la mise en page du site Internet. Ce site aura un lien pour des démarches en ligne que les usagers pourront faire directement du site.

DOCUMENT UNIQUE

Madame le Maire fait au conseil municipal qu'un conseiller prévention de la Communauté de Communes va accompagner la commune pour l'élaboration du document unique d'évaluation des risques professionnels. Le coût sera de 25 Euros de l'heure à la charge de la commune.

REPAS DES PERSONNES AGEES

Le repas offert aux aînés ruraux aura lieu comme prévu à l'auberge de Nesploy, le nombre de place étant limité (45 à 50 personnes), la priorité est donnée aux aînés puis aux membres du CCAS, aux conseillers municipaux, au personnel communal et enfin aux conjoints en fonction des places disponibles.

LOI ELAN

Monsieur Leclerc Claude fait savoir au conseil municipal qu'il a participé à une réunion le 19 décembre 2019 où a été présentée la loi ELAN aux élus communautaires (Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique). Les membres de la Direction Départementale des Territoires (DDT) ont présenté les objectifs de cette nouvelle loi : densifier les constructions, réutiliser les friches industrielles et commerciales, préserver au maximum les zones agricoles et naturelles, promouvoir les énergies alternatives. Beaucoup de ces éléments ont été abordés au cours de l'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durable.

SICTOM

Monsieur Leclerc fait part au conseil municipal du compte rendu de la réunion du SICTOM en date du 9 décembre 2019, il a été décidé de reconduire les mêmes tarifs que 2019 malgré un léger déficit prévisionnel. Une meilleure communication pour améliorer le tri des apports volontaires réduirait les pénalités financières. Le changement de prestataire pour l'évacuation des tris des apports volontaires et des déchetteries fera quelques économies bien que la valorisation du tri soit compliquée.

On souhaite moins de frais de maintenance pour le fonctionnement des badges suite à la mise en place d'un nouveau système.

Le site du Châteauneuf sur Loire est convoité par une entreprise voisine. Tant qu'aucune solution

n'engendrant aucun frais de délocalisation ne sera trouvée, ce dossier n'avancera pas.

L'usine d'incinération d'Arrabloy va être totalement reconditionnée pour limiter le traitement des seuls déchets ménagers du secteur de Châteauneuf et Gien. Un seul four va être reconditionné plus petit, adapté à la réduction de la collecte, selon les dernières normes prescrites et valorisant de la vapeur beaucoup plus rémunératrice. Le gain financier escompté par l'opération sera absorbé par une augmentation du coût de gestion du site d'enfouissement de Saint Aignan des Gués qui arrivera bientôt à saturation.

EPAGE VALLEE DU LOING

Lors de la réunion du 4 décembre 2019 du comité de bassin de la Bezone, il a été évoqué les travaux faits et à faire.

Un gros débat a eu lieu sur les délais entre une perspective de travaux et leur réalisation (entre 2 à 3 ans sinon plus), la Direction Départemental des Territoires explique qu'une enquête environnementale dure au minimum 9 mois.

Pour les travaux prévus sur Nesploy, le dossier d'appel d'offres aux entreprises est terminé. Elles pourront répondre du 20 janvier au 20 février 2020. Les travaux devraient donc commencer début mars pour 1 mois environ. Pour réhabiliter les ponts de la route de Boiscommun et de Montliard, il faudra certainement couper les routes donc prévoir des déviations pour quelques jours. Malgré le retard pris pour ces travaux, leur coût financier pris intégralement en charge par le Syndicat, sera moins élevé que prévu car le terrassement sera moins important, le lit de la rivière étant réhaussé d'au moins 50 centimètres, voire plus.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

La prochaine réunion du Conseil aura lieu le lundi 24 février 2020 à 19 heures 30.

Plus n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à vingt et une heures et quarante minutes.